CONDITIONS D'ADHÉSION AUX ATELIERS DE MÉNILMONTANT

Peuvent adhérer aux AdM…

…les peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, graveurs, dessinateurs, plasticiens, concepteurs d'installation… Toute personne ayant une création plastique ORIGINALE, selon les critères officiels de la Maison des Artistes, c'est à dire une production d'œuvres uniques ou de moins de 8 exemplaires pour les moulages, et de moins de 10 tirages pour les photographies. Ce principe écarte à priori les fabricants de mobilier, les créateurs d'objets décoratifs en série. Sont acceptées les créations d'art appliqué dès lors que le principe de l'objet unique est respecté.

Les artistes ayant un lieu de travail ou d'exposition à Ménilmontant (voir plan) et/ou disposant d'un lieu accessible au public durant les 4 jours de la manifestation.

Adressez vos questions et vos adhésions à la correspondante de votre zone

ZONE 1
Olivier Vancayzeele
4 bis rue Boyer 75020
06 89 75 90 48
vczolivier@yahoo.fr

ZONE 2
Orély Barbat
7 rue des haies 75020
0613590687
orely47@wanadoo.fr

ZONE 3
Muriel Dumoulin
181 av Jean Jaurès 75019
01 47 97 98 76
06 78 12 19 81
murieldumoulin@voila.fr

ZONE 4
Gaëlle Brigardis
13 rue des Muriers 75020
06 15 87 54 14
gbrigardis@gmail.com

RAPPEL : *Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Si vous souhaitez régler vos cotisations en plusieurs fois (3 versements maximum), indiquez au verso de vos chèques et au crayon la date à laquelle nous devons les encaisser.*

MODALITES D'INSCRIPTION

Vous souhaitez participer aux journées
Portes Ouvertes des Ateliers de Ménilmontant
du 27 au 30 septembre 2013
voici la marche la suivre :

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS (DEFINITIF) 1er juin 2013

- **Repérez sur le plan** dans quelle zone se situe votre lieu d'expo et envoyez vos éléments d'adhésion au correspondant de cette zone.
- **Remplissez TRÈS LISIBLEMENT votre bulletin d'adhésion** (de cette lisibilité dépend l'exactitude des données qui seront reportées sur le dépliant).
- **Situez** PRÉCISEMENT **votre lieu d'expo** sur le plan accompagnant le bulletin d'adhésion. Si votre rue ne figure pas ou imparfaitement sur le plan, précisez nous les modifications à apporter.
- **Remplissez** OBLIGATOIREMENT **le questionnaire** joint :
Indiquez la ou les tâche(s) petite(s) ou grande(s) auxquelles vous vous engagez à participer (Évitez les engagements sans lendemains !!!)
- **Joignez votre réglement :** *(Voir tarifs au verso).*
- **Pour la communication, les journalistes, presse et internet :**
photos d'ambiance d'atelier **(1 à 3 photos)**
Photos de vous en situation avec votre activité. **(1 à 3 photos)**
Photos d'œuvres. **(1 à 3 photos)**
300 DPI (en pixels/pouces pour la haut-déf) > 7 cms de large > JPEG
Les photos sont à envoyer par courriel à :
photos300@ateliersdemenilmontant.org
et à **Frédérique Berni** avec mention PHOTOS POUR PORTES OUVERTES :
f.berni@free.fr

Vous adhérez en qualité de membre-participant.

L'ASSOCIATION N'EST EN AUCUN CAS, PRESTATAIRE DE SERVICES.
L'organisation des Portes Ouvertes
repose sur la participation bénévole de chacun.
(Indiquez sur le questionnaire joint la nature de votre participation)

ATELIERS DE MENILMONTANT
ASSOCIATION LOI 1901
43, rue des Panoyaux - 75020 PARIS

FRAIS D'INSCRIPTION
Déterminez votre catégorie...

1 • Adhésion annuelle seule = 25 €
2 • Participation aux PO (inclus la cotisation annuelle) = 85 €
3 • + 5 euros pour une 1ère inscription au PO = 90 €
4 • Collectif d'artistes
5 • Prévoir un chèque de caution de 20 €

1/ Vous ne participez pas aux Portes Ouvertes mais vous souhaitez participer aux autres activités de l'association ou être tenu informé, renvoyez le bulletin et une cotisation de **25 euros.**

2/ Vous RENOUVELEZ VOTRE ADHESION aux AdM (inscrit en 2009 ou 2010 ou 2011 ou 2012)
Joignez à votre bulletin, un chèque de **85 €** *(cotisation 25€ + frais de participation aux PO 60 €).*

3/ Vous êtes NOUVEL ADHERENT aux AdM
Joignez à votre bulletin un chèque de **90 €** *(cotisation 25€ + participation aux PO 60€ + frais de dossier 5€)*
Pensez à envoyer vos éléments à intégrer au site de l'association.
Un pot amical et d'accueil sera organisé à votre intention courant juin.

4/ Vous adhérez en qualité de COLLECTIF D'ARTISTES :
Contacter votre correspondante ou le bureau de l'association

ATTENTION NOUVEAU

5/ Nous vous demandons, un chèque de caution de 20€
à envoyer avec celui de votre inscription – donc 2 chèques différents !).
Il vous sera rendu lors du dépôt, début septembre de vos 40 x 40 et « Arts À Poster »

RAPPELS... QUESTIONS... CONSEILS...

• Le montant de l'adhésion
couvre environ 60% des divers frais d'organisation des PO avec, notamment, les frais de création et d'impression des éléments de promotion (affiches, dépliants, flyers, dossiers de presse), les frais de promotion (chaque année une campagne de presse est orchestrée par une attachée de presse professionnelle), les frais de fonctionnement de l'association (assurances, frais postaux, équipements...)

• Recherche de Partenaires :
Il est important que chacun se charge de fidéliser les commerçants déjà partenaires et d'en convaincre de nouveaux.
Pour l'association, c'est une source non négligeable de financement mais aussi une façon de tisser un lien social dans le quartier.
Pour le commerçant c'est un support de publicité appréciable (+ de 25 000 dépliants distribués).
(Voir formulaire prévu à cet effet)

• Dois-je m'inscrire bien que je n'aie pas encore trouvé de lieu ?
Oui, si vous avez des pistes sérieuses et avant la date limite du 1er juin – indiquer sur le bulletin : CHERCHE UN LIEU.
(cela vous permettra d'être tenu informé par l'association de places éventuelles dans des lieux collectifs).
Dans ce cas votre chèque sera encaissé quand vous aurez trouvé votre lieu l'expo.

• Je cherche un lieu pour exposer, comment faire ?
Vous pouvez repérer les lieux publics ou privés déjà recensés sur les dépliants des années précédentes, appeler les artistes qui y ont exposé ou prospecter auprès des cafés, restaurants, lieux associatifs susceptibles de devenir lieu d'expo. Vous pouvez profiter des AG des AdM pour en parler à la ronde.
– Si vous trouvez un lieu PUBLIC OU PRIVÉ assurez-vous : 1/ de sa gratuité
2/ que le lieu se prête à l'accueil du public
3/ qu'il pourra ouvrir les 4 jours de 14h à 20h.
S'il fait partie d'une copropriété, assurez-vous, si besoin, et préalablement de son accord.

• ARTS À POSTER :
ATTENTION NOUVEAU
*Les "**ARTS POSTÉS**" ne seront plus postés par l'adhérent, mais deviennent des "**ARTS À POSTER**" qui le seront selon le désir des acquéreurs.*

• UNE CAUTION *sera désormais demandée à chacun (chèque de 20 euros) qui sera restituée nominalement lors du dépôt des 40 x 40 (qui seront des éléments de signalétiques).*
– La vente des ARTS À POSTER au bénéfice de l'association nous a permis, jusqu'à présent, ***de ne pas augmenter les frais de cotisation*** *malgré des charges en hausse.*
Mais, avec le temps, cette participation volontaire à paru moins utile à certains adhérents...–